

AIDES D'ÉTAT CONSEIL

www.aides-etat-conseil.com

FORMATION

**ACCÉDER AUX
AIDES ET
SUBVENTIONS
PUBLIQUES
AUX ENTREPRISES**



Aides d'État Conseil

5 rue du Capitaine Dumont – 02100 Saint-Quentin

Téléphone au tarif local :

09 52 21 86 76

www.aides-etat-conseil.com

Tél/Fax : 03 23 65 86 76 – Mobile : 06 71 30 89 80

SIRET: 444 480 867 00027 - APE: 7022Z

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

**Apporter au service à l'entreprise une compétence,
un savoir-faire et une expertise
dans le domaine des aides et subventions publiques aux entreprises.**

Objectif de la formation :

Cette formation permet aux stagiaires de comprendre, appréhender et accéder aux aides à l'entreprise. Les stagiaires doivent acquérir une compétence supplémentaire débordant et complétant leur périmètre d'intervention traditionnel, une qualification leur permettant de maintenir et d'améliorer leur niveau de conseil à l'entreprise. A l'issue de la formation, les stagiaires seront en mesure d'évaluer, d'envisager et de solliciter des soutiens publics pour l'entreprise.

Notre formation respecte les dispositions du code du travail relative à la formation professionnelle.

Programme synthétique:

L'économie de la formation peut varier en fonction du profil des stagiaires. L'accent peut être mis sur certaines thématiques y compris le contexte juridique des aides aux entreprises. Le contenu exact de la formation tel que souhaité par les stagiaires sera précisé dans la convention de formation.

Une plaquette plus détaillée peut vous être fournie sur demande. Il vous suffit de nous contacter.

Niveau des stagiaires :

La formation dispensée requière une certaine maîtrise des questions juridiques, économiques, administratives et la politique d'aménagement du territoire. Si les stagiaires ne sont pas diplômés dans ces différentes matières, l'expérience professionnelle peut leur permettre de pallier ces lacunes.

Niveau du formateur :

Les formations sont assurées par le Directeur du Cabinet Aides d'Etat Conseil. Docteur en droit public, enseignant en faculté de droit, spécialiste des aides aux entreprises.

Lieu de formation :

Nous disposons de locaux sur Saint Quentin et sur Paris. Nous pouvons nous déplacer dans toutes les entreprises disposant d'un local adapté. La location de salle de réunion est possible sur tout le territoire national.

Information des stagiaires :

Avant inscription définitive et avec la convention de formation seront fournis aux stagiaires le règlement intérieur de la formation, le programme complet du stage avec les horaires précis, les procédures de validation des acquis, le coût de la formation et ses modalités de règlement ainsi que toutes les informations exigées par le code du travail.

Coût de la formation :

Le coût de la formation est fixé à 1600€ HT par stagiaire (rabais possible sur les participations multiples et autres...). Ce montant comprend les trois journées de formation avec salle sur Paris ou Saint Quentin.

Demande d'informations supplémentaires :

Contactez-nous par téléphone au **09 52 21 86 76** ou sur notre site internet :

www.aides-etat-conseil.com

Programme de la formation

JOURNÉE 1

1ère Phase : 3h00

Origine budgétaire et encadrement juridique des aides aux entreprises.

Objectifs : Comprendre et connaître l'origine des subventions, leurs fondements juridiques : Qui fait quoi, à quel niveau ?

Thèmes traités : article 87§1UE, droit dérivé, encadrements, décentralisation, cofinancement, programmation, abondement, fonds structurels européens, CPER, contrats de projet, Programmes opérationnels.

2ème Phase : 3h00

Paramètres fondamentaux régissant les aides publiques.

Objectifs : Réaliser un pré-diagnostic sur le potentiel subvention d'un projet d'investissement à partir de trois paramètres : 1/ la taille de l'entreprise 2/ la nature de son activité, 3/ sa localisation géographique.

Thèmes traités en 1/ : définition communautaire des PME-PMI.

Thèmes traités en 2/ : Industrie, service à l'industrie, service aux entreprises, service aux particuliers ; secteurs sous encadrements (verticaux), politiques sectorielles.

Thèmes traités en 3/ : aides à finalité régionale, autres finalités, zonages nationaux et communautaires, AFR, PAT, Convergence.

Transition avant approche thématique : les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence.

JOURNÉE 2

3ème Phase : 2h30

Les investissements éligibles, les régimes en vigueur sur l'ensemble du territoire et leurs abondements « locaux ».

1er temps (1h15) : deux thématiques prioritaires : environnement et R&D.

Thèmes traités : développement durable, modernisation/innovation, R&D, faisabilité, OSEO/ANVAR/BDPME, AFI, CRITT, DRIRE, crédit impôt recherche, ADEME, actions collective.

2nd temps (1h15) : Les opportunités d'aide dans les autres domaines éligibles.

Dépenses éligibles, exonérations, aides au conseil, FDPMI, aides à l'immobilier d'entreprise, hôtellerie/ restauration, Aides à l'export, UBIFRANCE, emploi, PRE, PAT, CDI.

4ème Phase : 2h00

La demande d'aide en pratique, la procédure à suivre.

Thèmes traités : antériorité des demandes, caractère incitatif/ nécessité de l'aide, interlocuteurs pertinents, formulaires, accusé de réception, instruction, convention de subvention, liquidation.

5ème Phase : 1h30

Cas pratiques/ évaluation : Des hypothèses simples seront soumises participants afin de vérifier la bonne compréhension, l'apport et le rendu de la formation.

JOURNÉE 3

6ème phase : 4h00

- Rappel des éléments essentiels de la formation.

- Suivi personnalisé de l'acquis de compétences / cas pratiques : 2h00

- Évocation des difficultés rencontrées par les participants lors de la mise en œuvre de leurs nouvelles compétences : 1h30-2h00